

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT
EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE
D'UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE**

ACADEMIE DE GRENOBLE

RAPPORT DE JURY 2024

I) Bilan quantitatif des admissions à la certification complémentaire depuis 2014 dans l'académie de Grenoble.

	TOTAL DES ADMIS	EN ALLEMAND	EN ANGLAIS	EN ESPAGNOL	EN ITALIEN
2014	54	7	41	1	5
2015	76	7	59	5	5
2016	60	4	45	5	6
2017	38	-	31	3	4
2018	64	5	46 (dont 11 PLP)	4	9
2019	71	1	61 (dont 14 PLP)	4	5
2020	61	6 (dont 2 PE)	43 (dont 7 PLP et 1 PE)	4	8 (dont 1 PE)
2021	47	1	40 (dont 9 PLP et 9 PE)	3	3
2022	52	1 PE	42 (dont 6 PLP et 9 PE)	4	5 (dont 1 PE)
2023	80	5	70 (dont 7 PLP et ... PE)	2	3
2024	59	4	43 (dont 1 PLP et ... PE)	7	4

Total des admis sur les dix dernières sessions dans l'académie de Grenoble :

TOTAL GENERAL	TOTAL ALLEMAND	TOTAL ANGLAIS	TOTAL ESPAGNOL	TOTAL ITALIEN
662	41	521	42	57

II) Bilan détaillé pour la session 2024

a) Par langue

Langue	Inscrits	Absents	Admis	Refusés	Taux réussite admis/inscrits
allemand	6	0	4	2	66,67%
anglais	67	8	43	16	64,18%
anglais pro	5	0	1	4	20,00%
espagnol	9	1	7	1	77,78%
italien	5	0	4	1	80,00%
TOTAL	92	9	59	24	64,13%

b) Inscriptions par discipline / degré

	allemand	anglais	espagnol	italien
1^{er} degré	2	27	1	
Arts plastiques		1		
Biotechnologies		1		
Economie et gestion		5	2	1
Education physique et sportive		1		
Génie électrique		1		
Histoire-géographie		7	2	1
Hôtellerie		1	1	1
Mathématiques	3	14	1	1
Philosophie		1		
Sciences et vie de la terre		3	1	1
Sciences économiques et sociales	1	2		
Sciences physiques et chimiques		5		
Sciences de l'ingénieur		2		
Son et vidéo		1		
Technologie		1		

III) Les épreuves

Les épreuves orales se sont déroulées au mois de janvier 2024 dans les locaux du rectorat situés sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères (bâtiment Le Tremble).

a) Rappel du cadre légal de l'examen :

Les modalités d'organisation et de passation de cette certification sont définies par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Cette note de service précise l'ouverture de la certification complémentaire :

- aux enseignants du premier et du second degrés, titulaires et stagiaires ;
- aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- aux enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- aux maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

b) La préparation à l'examen

La consultation de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 constitue pour les candidats un préalable incontournable pour orienter leur réflexion et leur préparation de l'examen de certification complémentaire. D'autres sites institutionnels viendront compléter ces informations :

- le site Eduscol ;
- le site de France Éducation International (ex CIEP) ;
- le site du Réseau CANOPE ;
- le portail académique interlangues de l'académie de Grenoble ;
- les sites disciplinaires de l'académie de Grenoble.

Le rapport *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde* de Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor, publié en septembre 2018, constitue également une lecture indispensable à la préparation des candidats. Les publications complémentaires à ce rapport, *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école cycles 2 et 3* (Mai 2019) et *Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères* (Mars 2020), constitueront une source d'information également très profitable.

Les candidats adressent dans les délais réglementaires un rapport dactylographié de 5 pages, éventuellement avec annexes, dont le contenu est défini par la note de service n° 2019-086 du 28-5-2019. Il est rappelé que ce rapport n'est pas évalué. Il est rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la langue vivante étrangère d'inscription. Les candidats peuvent également soumettre une version de ce rapport dans chacune des deux langues.

c) Les modalités de l'épreuve orale

Lors de la session 2024, 92 inscriptions étaient recensées. Le jury a auditionné les 83 candidats qui se sont présentés, répartis sur 31 commissions d'interrogation, composées de deux ou trois membres, parmi lesquels une Inspectrice de l'Éducation nationale (IEN), des IA-IPR, un Conseiller Pédagogique Départemental, des chargés de mission d'aide à l'inspection, et des professeurs de DNL. 59 candidats ont été déclarés reçus à l'issue de cette session, soit 64,13% des inscrits, et 70,8% des candidats ayant présenté l'épreuve orale. Des interrogations par visio-conférence ont été conduites pour des candidats travaillant dans des établissements français à l'étranger ou se trouvant dans un cas de force majeure les empêchant de se rendre sur le lieu de l'examen.

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du rapport dactylographié rédigé par chaque candidat. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve est le suivant :

- 10 minutes maximum de présentation par le candidat, en français et/ou en langue vivante étrangère au choix des membres de la commission d'interrogation, de son parcours, sa formation, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la qualité de la réflexion du candidat sur l'enseignement du domaine disciplinaire choisi en LVE. Le temps non utilisé dans cette première partie de l'examen n'est pas reporté sur le deuxième temps de l'épreuve ;

- 20 minutes maximum d'entretien avec les membres de la commission d'interrogation, en français et/ou en langue vivante étrangère, au choix de la commission d'interrogation. L'entretien est toujours conduit dans le but d'aider le candidat à préciser ou à faire progresser sa réflexion.

L'épreuve met donc en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. Cette capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et savoir-faire d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des/en langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

d) Les critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère (EMILE, LCE, DNL au sein d'une SELO ou bien hors SELO...) ;
- la connaissance du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ; - la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

e) Remarques sur les prestations des candidats

Le niveau linguistique des candidats était majoritairement recevable, voire d'excellente facture pour certains. Les candidatures sont donc globalement conformes au niveau linguistique visé pour l'enseignement d'une discipline non linguistique.

La majorité des candidats connaît bien le cadre légal du dispositif linguistique au titre duquel ils présentent la certification complémentaire (EMILE, SELO, DNL hors SELO...). Le jury a particulièrement apprécié les prestations des candidats qui sont parvenus à développer une réflexion sur la pédagogie de projet qui s'étend au-delà de la salle de classe et s'inscrit dans une perspective transversale et tournée vers l'international.

Les prestations les moins convaincantes occultaient toute approche didactique et pédagogique, et n'entrevoient que la traduction comme moyen de lever les obstacles linguistiques. Les dimensions culturelles et communicationnelles n'étaient pas ou peu envisagées dans les prestations insuffisantes. Le jury invite les candidats refusés à approfondir leur réflexion et à tenir compte des remarques figurant dans le présent rapport, ainsi que sur les bordereaux de notation, afin d'aborder l'épreuve dans de meilleures conditions s'ils choisissent de la présenter à nouveau.

Conclusion

Le jury tient à féliciter tous les candidats qui se sont engagés dans la préparation et la passation de cet examen. Au travers de cette démarche, ils contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes et à la promotion de l'ouverture internationale des établissements scolaires du premier et du second degrés de l'académie de Grenoble.